

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de BRIEY  
Canton de LONGWY



### Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55  
Nombre de membres présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 21 septembre 2022

#### Étaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52      12 OCT. 2022  
Contre : 0  
Abstention : 0

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

N°18.11

Objet : Financement des actions vacances – crédits CISPD

#### Excusés :

Association Les Petits Débrouillards – La Science en Bas de Chez Toi

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL  
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON  
MME BOSIZIO  
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)  
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER  
M. LENOBLE  
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT  
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)  
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI  
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI  
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL  
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER  
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI  
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

#### Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Par une délibération du 31 mars 2021 et après avis de la Commission Contrat de Ville, Prévention, Santé et Insertion du 25 février 2022, le Grand Longwy a créé une enveloppe de 100 000 € permettant le financement d'actions visant à occuper les jeunes du territoire au cours de l'été, notamment dans un souci de prévention de la délinquance.

**Association Les Petits Débrouillards – La Science en Bas de Chez Toi****Demande de l'association : 2 500 €**

L'association Les Petits Débrouillards met en place pendant 4 semaines des activités ludiques de culture scientifique et technique à destination des jeunes de 6 à 14 ans sur les quartiers Concorde, Gouraincourt-Remparts, Voltaire et Val Saint-Martin. Ces activités se dérouleront durant la période estivale sur des créneaux de 15h à 19 h. Les activités seront axées sur la découverte de l'habitat au regard de la transition écologique, la citoyenneté et le vivre ensemble.

**Budget prévisionnel de l'action (en € HT)**

<i>Prestations de services</i>	288	<i>Etat</i>	16 000
<i>Achats matières et fournitures</i>	1 656		
<i>Autres fournitures</i>	376	<b>GRAND LONGWY</b>	<b>2 500</b>
<i>Locations</i>	1 816		
<i>Entretiens et réparation</i>	416	<i>Commune de Longwy</i>	<b>5 000</b>
<i>Assurance</i>	164		
<i>Documentation</i>	84	<i>Commune de Mont Saint-Martin</i>	<b>2 500</b>
<i>Rémunérations intermédiaires et honoraires</i>	588		
<i>Publicité, publication</i>	1 056		
<i>Déplacements, Missions</i>	2 136		
<i>Services bancaires</i>	100		
<i>Impôts et taxes sur rémunération</i>	1 152		
<i>Rémunération des personnels</i>	9 520		
<i>Charges sociales</i>	3 924		
<i>Charges financières</i>	168		
<i>Charges fixes de fonctionnement</i>	2 556		
<i>Personnel bénévole</i>			
<b>TOTAL</b>	<b>26 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 000</b>

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 500 €.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le



ID : 054-245400262-20220927-20220927D18\_11-DE

**Après avis défavorable** de la commission contrat de ville, prévention, santé et insertion le 16 septembre 2022 (suite à l'absence d'informations sur les actions effectivement menées, mais des investigations ont permis de démontrer la réalité des interventions tant sur Mont-Saint-Martin que Longwy et Herserange).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ACCORDE** à l'association une subvention de 2 500 € pour l'action susvisée.
- **DIT** que les sommes pour l'année 2022 ont été inscrites au budget.



Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits

Le Président  
**Serge DE CARLI**